

## ATTESTATION DE PUBLICITE

Commune des Deux Alpes

Le maire certifie que l'arrêté n°2017-128 prescrivant l'ouverture d'enquête publique sur la déclaration de projet valant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune déléguée de VENOSC a été affiché en mairies annexes et chef-lieu, ainsi que sur les points d'affichage de la commune déléguée de Venosc à compter du 11 août 2017, et ce pendant toute la durée de l'enquête qui se déroule du 28 août 2017 jusqu'au 28 septembre 2017 inclus.

Les avis à insérer dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelés dans les huit premiers jours de l'enquête ont été publiés :

Pour le 1er avis :

- dans le « Dauphiné Libéré » le 11 août 2017
- dans les « Affiches de Grenoble et du Dauphiné » le 11 août 2017

Pour le rappel :

- dans le « Dauphiné Libéré » le 1 Septembre 2017
- dans le « Affiches de Grenoble et du Dauphiné » le 1 septembre 2017

Cet avis a également été publié par voie d'affiches sur les lieux suivants :

- Danchère
- Ecole
- Escallons
- Haut de la télécabine
- Haut des escaliers de la télécabine menant au village
- La ville
- Mairie annexe de Mont de Lans
- Mairie annexe de Venosc
- Mairie Deux Alpes
- Office de tourisme
- Ougiers
- Parking Bourg d'Arud
- Parking de la télécabine
- Piscine
- Placette du restaurant de Venosc

Les photographies jointes attestent de cet affichage.

La publicité relative à l'enquête publique du PLU ainsi que le dossier du projet ont été mis en ligne sur le site internet de la commune de Mont de Lans et de Venosc dès le 11 août 2017.

Pierre Balme,  
Maire de Les Deux Alpes,  
Maire délégué de Venosc.

